de subsistance, qu'à l'époque où la pension a été accordée. J'estime qu'il convient d'étudier la situation. Les intéressées n'ont pas, comme les anciens combattants, l'appui de puissantes associations, mais leur situation est cependant la même. Leurs maris ont trouvé la mort dans l'accomplissement de leur devoir, et m'est avis qu'aucun député, quelle que soit son affiliation politique, ne s'opposerait à des mesures améliorant le sort des familles ainsi privées de leur chef.

M. Philpott: Confiez donc cette cause-là aux veuves non pensionnées d'anciens combattants, dont l'association s'occupe activement de questions de ce genre.

M. MITCHELL (London): Permettez-moi une question au sujet de l'indemnisation des gendarmes pour blessures subies. Vos archives donnent-elles le nombre de personnes ainsi indemnisées? On pourrait, par exemple, prendre l'année à l'étude.

Le commissaire Nicholson: Je vais voir s'il est possible de vous renseigner. On m'informe que 65 personnes sont titulaires d'une pension d'invalidité, mais j'ignore le nombre de celles qui auraient commencé à la toucher cette année.

M. MITCHELL (London): Est-ce un facteur qui a beaucoup de répercussions sur l'exécution de votre travail?

Le commissaire Nicholson: Non, ses conséquences sont négligeables.

(Le crédit est approuvé.)

Le PRÉSIDENT: Revenons au crédit 396, qui concerne l'administration. A-t-on d'autres questions à poser à son sujet?

(Le crédit 396 est approuvé.)

Messieurs, j'ai devant moi un projet de rapport concernant les crédits du ministère de la Justice et de la Gendarmerie. Je pense bien que ce sera notre troisième rapport vu que notre deuxième avait pour objet la réduction du quorum à huit membres.

M. Monteith: Avant d'aller plus loin, monsieur le président, avez-vous fait approuver le crédit 172, le premier du ministère de la Justice?

Le président: Oui, il a été approuvé. Nous avons examiné séparément les crédits de la Justice et ceux de la Gendarmerie royale, monsieur Monteith. Je vais maintenant donner lecture du projet de rapport rédigé par le secrétaire. "Le Comité a étudié et approuvé les postes 172 à 184 inclusivement, afférents au ministère de la Justice, ainsi que les postes 396 à 405 inclusivement, se rapportant à la Gendarmerie royale du Canada, qui figurent au budget principal des dépenses de 1957-1958, et qui ont été déférés au Comité par la Chambre le 7 mars 1957. Le texte du compte rendu des délibérations du Comité à cet égard est annexé aux présentes. Respectueusement soumis." Quelqu'un veut-il proposer que je reçoive instructions de présenter ce rapport comme notre troisième?

M. White le propose, appuyé par M. McLeod.

(Le rapport est adopté.)

Le président: Il nous reste à examiner les prévisions budgétaires du ministère des Transports et nous avons décidé de nous réunir aujourd'hui, après l'appel de l'ordre du jour. Comme le ministre et ses fonctionnaires supérieurs sont prêts, autant que je sache, nous reprendrons la séance à ce moment-là, à moins d'avis contraire.

M. MITCHELL (London): Monsieur le président, ne faudra-t-il pas modifier la composition du Comité?